

Fiche de pré-inscription
Qualification Maître.sse de maison

A nous retourner avant le 03 septembre 2021 (12h00)

NOM : **Prénom** :

NOM MARITAL (à renseigner obligatoirement pour les femmes mariées) :

Date et lieu de naissance :

Sexe : F M

Age à l'entrée en formation :

Adresse personnelle :

 :

@ :@.....

 :

Statut actuel :

- Salarié(e)
- Demandeur d'Emploi
- Autre, préciser.....

Si Salarié(e), Fonction actuelle :

Depuis quelle date :

Scolarité :

Diplômes obtenus	Filière	Année obtention
CAP/BEP		
Examen DRASS		
BAC		
BTS		
DEUG		
LICENCE		
MAITRISE		
DESS		
Autre :		

Itinéraire professionnel :

Emploi(s) occupé(s)	Employeur(s)	Durée

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Pôle-Emploi

Identifiant Pôle-Emploi :

Agence Pôle-Emploi :

-PMSMP réalisée, dates et structure d'accueil :

ou

-PMSMP planifiée : dates et structure d'accueil :

Personnel / Autofinancement

Employeur

Établissement : **Privé** ou **Public** (rayer la mention inutile)

Nom et adresse de votre établissement employeur :

.....

Téléphone :

Adresse :

Mail :

Nom et prénom du référent au sein de votre structure :

Téléphone :

Adresse :

Mail :

Fait à :

Le.....

Signature du Stagiaire et Cachet et signature du responsable de l'établissement

Joindre au dossier de candidature :

- 2 photos d'identité dont une collée sur la première page du dossier d'inscription (au verso desquelles vous aurez noté votre nom)
- La photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- La photocopie des diplômes ou certificats en cas de demande de dispense

Dossier à retourner avant le 03 septembre 2021 à :

Secrétariat SNQ/MM, POLARIS Formation 2 rue du Buisson 87170 ISLE

Contact : c.valethou@polaris-formation.fr

05 55 34 34 34 / 05 55 01 74 91

DEMANDE DE DISPENSE : Tableaux des validations partielles automatiques

Pour les professionnels attestant du sauveteur secouriste du travail (SST) datant de moins de 2 ans.
* (14 heures de dispense)

Pour les professionnels attestant du certificat de compétence HACCP datant de moins de 2 ans. *
(14 heures de dispense)

Pour les professionnels attestant de la qualification surveillant(e) de nuit qualifié(e) SNQ (dispenses suivant la date d'obtention de la qualification)*

Pour les professionnels attestant de la qualification de Maître(sse) de Maison obtenue avant le 01.01.2015*

*A ce jour et tant que le secteur n'a pas déposé une certification pour les Maître.sse.s de maison, seuls les détenteurs de la qualification ou du CQP Surveillant.e de nuit qui souhaiteraient accéder à la qualification de Maître.sse de maison bénéficient de validations partielles automatiques, précisées ci-dessous.

	Blocs de compétences de la Qualification Maître.sse de maison		
	Bloc 1 Adaptation, qualité et sécurité du cadre de vie	Bloc 2 Accompagnement des personnes	Bloc 3 Participation à l'équipe pluriprofessionnelle
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenu avant le 01-01-15)			X
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenu après le 01-01-15) ou CQP Surveillant.e de Nuit		X	X
Qualification professionnelle de Maître.sse de maison (Obtenu après le 01-01-15)	X Sous réserve attestations SST valide et HACCP		X

Joindre impérativement la copie de votre certificat/diplôme AVANT l'entrée en formation. Toute demande faite après l'entrée en formation ne sera pas prise en compte.